RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 03736
Numéro SIREN : 834 158 776
Nom ou dénomination : ABKING SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 25/04/2024 sous le numéro de dépôt 6280

SAS ABKING SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 10 000.00 euros

Siège social 6, Rue de l'Industrie – 91210 Draveil

RCS N° 834 158 776

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 25 AVR. 2024
Numéro : 6286

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 27 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 février à 12 heures

Les associés de la société ABKING SERVICES, SAS au capital de 10 000.00 euros divisés en 100 parts sociales, dont le siège social est 6, Rue de l'Industrie à Draveil (91210), se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur LO BAYE MOR gérant de la société et propriétaire de 51 parts de 100 euros composant le 51% du capital social de la société ABKING SERVICES.

Tous les associés étant présent :

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : Assemblée générale ordinaire pour approbation de comptes annuel.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- L'affectation des résultats de l'exercice ;
- La mention des conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce ;
- La délégation de pouvoirs en vue de formalités

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

SAS ABKING SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 10 000.00 euros

Siège social 6, Rue de l'Industrie – 91210 Draveil

RCS N° 834 158 776

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, accepte et arrête l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêté le 31 décembre 2023 qui font apparaître un résultat négatif de 3 490.00 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice 2023 et les documents s'y rapportant tels qu'ils ont été présentés par le gérant et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat négatif de 3 490 €. Il approuve également les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

Les associés décident d'affecter le résultat constaté et le report à nouveau, soit :

- Résultat de l'exercice : -3 490.00
- Report à nouveau antérieur : 7 354.00
- Résultat avant affectation : 3 864.00

De la façon suivante :

- A titre de dividendes, soit : 00.00
- Réserve légale : 00.00
- Le solde au report à nouveau, soit : 3 864.00

Troisième résolution

L'assemblée déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de ne fixer aucune rémunération pour la gérance.

- Prise en charge des cotisations sociales obligatoires ou déductibles dans le cadre de la loi « Madelin »
- En outre, la société rembourse au gérant sur présentation de justificatifs, l'ensemble des frais qu'il engage personnellement pour le compte de la société.

Cinquième résolution

De tout ce qui précède, l'associé unique a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

Les associés

LO BAYE MOR

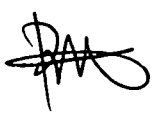

LO CHEIKH

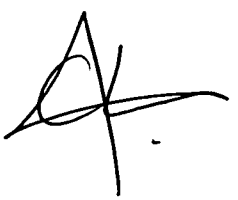

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ABKING SERVICES 6 RUE DE L'INDUSTRIE 91210 Draveil FRANCE	6 RUE DE L'INDUSTRIE 91210 Draveil
SIRET 83415877600023	
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées : Transports routiers de fret de pr — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	3 490
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

© Sage

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	**Nom et adresse du conseil :**
Tél :	Société à responsabilité limitée DELT CONSULT 6 RUE DE L INDUSTRIE 91210 DRAVEIL *Tél :* 0169433139
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	**Identité du déclarant :**
CGA ☐ *Viseur conventionné* ☐ *N° d'agrément CGA*	Date : 27022024 Lieu : CHILLY MAZARIN Qualité : SARL Nom du signataire : M LO BAYE MOR

© Sage

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD (2023)

Si déposé néant, cochez la case [X]

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montant des revenus répartis (5)					***Total (a à h)***	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	 Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	 Remboursements 8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

© Sage

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise ABKING SERVICES — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 6 RUE DE L'INDUSTRIE 91210 Draveil

SIREN 834158776

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

Exercice N clos le 31/12/2023

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012	
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	39 167	030 6 799	32 368
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044	39 167	048 6 799	32 368
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	20 148	070	20 148
	Créances (2) — Autres* (3)	072	6 188	074	6 188
	Valeurs mobilières de placement	080	100	082	100
	Disponibilités	084	374	086	374
	Charges constatées d'avance*	092		094	
	Total II	096	26 810	098	26 810
	Total général (I + II)	110	65 977	112 6 799	59 178

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	10 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	1 000
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	7 354
	Résultat de l'exercice	136	(3 490)
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	14 864
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	30 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	3 061
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169)	172	11 253
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	44 314
	Total général (I + II + III)	180	59 178

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d' un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	32 917
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	872		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

© Sage

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise: ABKING SERVICES — Néant ☐*

Exercice N clos le 31/12/2023

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services*		217		218	81 685
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	1
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	81 686
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stock (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier..... - immobilier : .....)					242	44 306
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 654)					244	952
	Rémunérations du personnel*					250	29 251
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	3 141
	Dotations aux amortissements*					254	549
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	59
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	78 258
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	3 428
	Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	
	Produits exceptionnels (IV)					290	
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art.. 217 octies)	347			300	6 918
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310	(3 490)

B — RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312		314	3 490
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)*	981	JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers: Créanc report en arriere du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648			
	Déduction excepl. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			
	Déduction exceptionelle (art. 39 decies G)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352	354	3 490
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370	372	

© Sage

N° 2033-C-SD 2023

Désignation de l'entreprise : ABKING SERVICES — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460 : 6 250	462 : 32 917	464	466 : 39 167	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490 : 6 250	492 : 32 917	494	496 : 39 167	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550 : 6 250	552 : 549	554	556 : 6 799
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570 : 6 250	572 : 549	574	576 : 6 799

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme* ⑤	Long terme : 19% ⑥	Long terme : 15% ou 12,8% ⑦	Long terme : 0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFiP N° 2033-D-SD 2023

Désignation de l'entreprise : ABKING SERVICES

Néant [X] *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI) 982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice 982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	3 490
Total des déficits restant à reporter	870	3 490

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

© Sage

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5 DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise : ABKING SERVICES — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012023 et clos le : 31122023 — Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence 024 du 160	au	
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

© Sage

Détail des Comptes

ABKING SERVICES

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 27/02/24

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 16.10

Bilan Simplifié (2033A)

	Net 31/12/2023	Net N-1 31/12/2022	Variation En valeur	Variation En %
ACTIF				
Actif Immobilisé				
Immobilisations corporelles	32 368,06	0,00	32 368,06	
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	39 166,67	6 250,00	32 916,67	526,67
281800 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORE	-6 798,61	-6 250,00	-548,61	-8,78
Total I	32 368,06	0,00	32 368,06	
Actif Circulant				
Clients et comptes rattachés	20 148,00	11 819,00	8 329,00	70,47
411AST ASTI EUROPE	144,00		144,00	
411DEB DEBOUIS GRESIL	9 174,00	2 747,00	6 427,00	233,96
411FRA FRANCE PLIAGE	504,00		504,00	
411MAR MARIE DE NANDY	1 080,00		1 080,00	
411MM MM	174,00		174,00	
411SFT SFT TRANSPORTS		8 640,00	-8 640,00	-100,00
411SOT LA SOLUTION TRANSPORT	432,00	432,00		
416000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	8 640,00		8 640,00	
Autres créances	6 188,35	12 660,48	-6 472,13	-51,12
401TOT TOTAL ENERGIES		778,72	-778,72	-100,00
421001 LO BAYE MOR	266,27	105,03	161,24	153,52
421003 KIOMBA FREDO AGERPHONSE BRANDO	150,00		150,00	
424000 PARTICIP. DES SALAR. AUX RESUL	300,00	300,00		
447000 AUTRES IMPOTS, TAX. ET VERS. A		31,00	-31,00	-100,00
455000 ASSOCIES COMPTES COURANTS	872,08	6 845,73	-5 973,65	-87,26
456100 ASSOCIES COMPTES D'APPORT EN S	4 600,00	4 600,00		
VMP	100,00	100,00	0,00	
508000 AUTRES VALEURS MOB. ET CREANC.	100,00	100,00		
Disponibilités	373,56	7 425,53	-7 051,97	-94,97
512002 BANQUE POPULAIRE		7 425,53	-7 425,53	-100,00
512003 QONTO	373,56		373,56	
Total II	26 809,91	32 005,01	-5 195,10	-16,23
Total général (I + II)	59 177,97	32 005,01	27 172,96	84,90
PASSIF				
Capitaux Propres				
Capital social ou individuel	10 000,00	10 000,00	0,00	
101200 CAPITAL SOUSCRIT APPELE NON VE	4 600,00	4 600,00		
101300 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	5 400,00	5 400,00		
Réserve légale	1 000,00	1 000,00	0,00	
106100 RESERVE LEGALE	1 000,00	1 000,00		
Report à nouveau	7 353,55	5 676,23	1 677,32	29,55
110000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDIT	7 353,55	2 802,74	4 550,81	162,37
119000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE DEBITE		2 873,49	-2 873,49	-100,00
Résultat de l'exercice	-3 489,71	1 677,32	-5 167,03	-308,05
TOTAL I	14 863,84	18 353,55	-3 489,71	-19,01
Dettes				
Emprunts et dettes assimilées	30 000,00		30 000,00	
164000 EMPRUNTS AUPRES ETABLIS. DE CR	30 000,00		30 000,00	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 061,16	726,11	2 335,05	321,58
401000 COMPTE FOURNISSEUR D+FAUT	178,22	601,06	-422,84	-70,35
401AVI AVIS	1 161,71		1 161,71	
401B2P B2PWEB	540,00		540,00	

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 16.10

Bilan Simplifié (2033A)

	Net 31/12/2023	Net N-1 31/12/2022	Variation	
			En valeur	En %
401DEL DELT CONSULT	105,05	125,05	-20,00	-15,99
401IMM IMMOBILIERE 3F	583,33		583,33	
401TOT TOTAL ENERGIES	492,85		492,85	
Autres dettes	**11 252,97**	**12 925,35**	**-1 672,38**	**-12,94**
411FRA FRANCE PLIAGE		336,00	-336,00	-100,00
421003 KIOMBA FREDO AGERPHONSE BRANDO		1 299,94	-1 299,94	-100,00
431000 S+CURIT+ SOCIALE	1 516,84	1 744,95	-228,11	-13,07
438600 AUTRES CHARGES A PAYER	2 816,00		2 816,00	
442100 PAS		269,17	-269,17	-100,00
443000 OPERATIONS PART. AVEC L'ETAT,.		141,16	-141,16	-100,00
444000 ETAT IMPÈT SUR LES B+N+FICES		296,00	-296,00	-100,00
445510 TVA + D+CAISSER	2 405,58	6 421,58	-4 016,00	-62,54
445877 TVA EN ATTENTE COLLECT+E 20 %	3 860,55	2 416,55	1 444,00	59,75
447000 AUTRES IMPOTS, TAX. ET VERS. A	654,00		654,00	
TOTAL III	**44 314,13**	**13 651,46**	**30 662,67**	**224,61**
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	**59 177,97**	**32 005,01**	**27 172,96**	**84,90**

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 16.10

Compte Résultat Simplifié (2033B)

	Net 31/12/2023	Net N-1 31/12/2022	Variation En valeur	Variation En %
A - RÉSULTAT COMPTABLE				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue de service	81 685,00	76 625,84	5 059,16	6,60
706000 PRESTATIONS DE SERVICES	81 685,00	76 625,84	5 059,16	6,60
Autres produits	0,58	0,65	-0,07	-10,77
758000 PRODUITS DIVERS GESTION COURAN	0,58	0,65	-0,07	-10,77
Total des pdts. d'expl. hors TVA (I)	81 685,58	76 626,49	5 059,09	6,60
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres charges externes	44 305,60	32 491,02	11 814,58	36,36
604000 ACHATS ETUDES ET PRESTAT. SERV	850,00		850,00	
606100 FOURNITURES NON STOCK. EAU, +N	19 697,41	17 239,62	2 457,79	14,26
606300 FOURNIT. ENTRETIEN & PETIT EQU	875,67	1 115,33	-239,66	-21,49
606400 FOURNITURES ADMINISTRATIVES		38,49	-38,49	-100,00
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES	9 016,32	1 338,54	7 677,78	573,59
613500 LOCATIONS MOBILIERES	3 217,37	3 065,16	152,21	4,97
614000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROP	2 166,03		2 166,03	
615000 ENTRETIENS ET R+PARATIONS	2 597,02	4 119,14	-1 522,12	-36,95
616000 PRIMES D'ASSURANCE	2 513,27	1 906,77	606,50	31,81
618300 DOCUMENTATION TECHNIQUE	295,00		295,00	
622600 HONORAIRES	1 500,00	2 020,83	-520,83	-25,77
625000 DEPLACEM. MISSIONS ET RECEPTIO	662,10	1 010,83	-348,73	-34,50
626000 FRAIS POSTAUX ET DE T+L+COMM.	379,55	115,05	264,50	229,90
627000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	529,86	521,26	8,60	1,65
627800 AUTRES FRAIS & COMM. PREST. SE	6,00		6,00	
Impôts, taxes et versements assimilés	952,49	4 366,12	-3 413,63	-78,18
631000 IMPOTS TAXES & VERS. SUR REMUN	25,74		25,74	
631200 TAXE D'APPRENTISSAGE	128,74	149,02	-20,28	-13,61
633300 PART. EMPLOY. A FORM. PROF. C	144,01	3 442,34	-3 298,33	-95,82
635110 CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRIT	654,00	623,00	31,00	4,98
635400 DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIM		151,76	-151,76	-100,00
Rémunérations du personnel	29 251,03	32 076,62	-2 825,59	-8,81
641000 R+MUN+RATION DU PERSONNEL		3 914,24	-3 914,24	-100,00
641100 SALAIRES APPOINTEMENTS	26 187,45	25 259,89	927,56	3,67
641400 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	3 063,58	2 902,49	161,09	5,55
Charges sociales	3 140,94	3 775,53	-634,59	-16,81
645100 COTISATIONS URSSAF	3 037,94	3 475,96	-438,02	-12,60
645300 COTISATIONS AUX CAISSES RETR.	103,00	106,32	-3,32	-3,12
647000 AUTRES CHARGES SOCIALES		193,25	-193,25	-100,00
Dotations aux amortissements	548,61	1 250,00	-701,39	-56,11
681100 DOTAT. AUX AMORT. DES IMMOB. C	548,61	1 250,00	-701,39	-56,11
Autres charges	58,86	14,58	44,28	303,70
658000 CHARGES DIVERSES GESTION COURA	58,86	14,58	44,28	303,70
Total des charges d'exploitation (II)	78 257,53	73 973,87	4 283,66	5,79
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	3 428,05	2 652,62	775,43	29,23
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES				
Charges financières (V)		-0,70	0,70	100,00
661600 INT+R-TS BANCAIRES & SUR OP+R.		-0,70	0,70	100,00
Charges exceptionnelles (VI)	6 917,76	680,00	6 237,76	917,32
671200 PENALITES AMENDES FISC. & PENA	1 264,76	680,00	584,76	85,99
671800 AUT. CHARG. EXCEP. SUR OPER. G	5 653,00		5 653,00	
Impôts sur les bénéfices (VII)		296,00	-296,00	-100,00
695000 IMPOTS SUR LES BENEFICES		296,00	-296,00	-100,00
2 - BÉNÉFICE ou PERTE	-3 489,71	1 677,32	-5 167,03	-308,05

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 16.10

Compte Résultat Simplifié (2033B)

	Net 31/12/2023	Net N-1 31/12/2022	Variation En valeur	Variation En %
B - RESULTAT FISCAL				
Réintégrations				
Déductions				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANT				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	0,00	3 489,71	-3 489,71	-100,00
Déficits				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	0,00	3 489,71	-3 489,71	-100,00